



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accompagnement médico-social des personnes souffrant d'addiction aux drogues

Question écrite n° 12155

Texte de la question

Mme Mélanie Thomin alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la hausse préoccupante de la consommation de drogues, en particulier chez les jeunes, ainsi que sur les conséquences sanitaires et sociales qui en découlent. Le rapport 2025 de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives dresse un constat alarmant : en 2023, plus d'un million de Français ont consommé de la cocaïne au moins une fois, un chiffre qui a doublé en seulement quelques années. Alors que le narcotrafic touchait auparavant principalement les métropoles, il s'étend désormais sur l'ensemble du territoire national. Les zones rurales et périurbaines se retrouvent elles aussi confrontées à une explosion des trafics et à une hausse de la consommation de drogues. Cette réalité a de lourds impacts sur la santé publique, notamment sur les mineurs. Pour les jeunes concernés, les conséquences sociales sont lourdes : rupture avec leurs familles, déscolarisation... Dans ces conditions, les familles restent démunies face aux problématiques d'addiction. Mme la députée a récemment été alertée par un père de famille de sa circonscription, qui souhaite sensibiliser les pouvoirs publics au fait que les seules logiques répressives ne permettront pas d'endiguer ce phénomène, profondément installé dans la société. Il a souligné que la proximité avec les personnes souffrant d'addictions constitue un élément essentiel pour prévenir, sécuriser les parcours de soin et *in fine* favoriser la guérison. Ce constat met également en lumière une réalité : celle de l'insuffisance de l'offre de soins pour comprendre et soigner les addictions. Du fait du manque de centres de soin en addictologie (CSA), les personnes souffrant d'addictions sont principalement orientées vers les services de psychiatrie. À titre d'exemple, le Finistère ne compte qu'un seul CSA, offrant près de 30 places. Or les missions et les moyens des services de psychiatrie ne sont pas adaptés à la problématique soulevée. Ainsi, elle l'interroge sur les mesures que son ministère entend prendre pour renforcer la prévention des addictions, en particulier auprès des jeunes, désormais fortement exposés à la diffusion et la vente de ces substances. Elle l'alerte également sur l'urgence à mettre en place des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'écoute à destination des familles, aujourd'hui livrées à elles-mêmes. Aussi, il apparaît déterminant de doter les acteurs de terrain (structures médico-sociales, associations, collectivités) de moyens humains et financiers à la hauteur de ce problème de santé publique. Elle l'interroge donc sur ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Mélanie Thomin](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12155

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2026](#), page 110